

Communiqué de presse

Marseille, le 17 janvier 2024

Signature d'une convention entre l'Urssaf Paca et l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille

Aujourd'hui, 17 janvier, Franck BARBE, Directeur de l'Urssaf Paca et Christian MABBOUX, Président du Conseil d'Administration de l'Urssaf Paca, ont signé une nouvelle convention avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille représenté par Mathieu JACQUIER, Bâtonnier.

Prévenir et accompagner les difficultés que peuvent rencontrer les avocats dans le cadre de leur activité professionnelle en tant qu'entreprise (personne physique ou morale) : tel est l'objet principal de ce partenariat.

Il bénéficiera aux 2583 avocats inscrits à l'Ordre du Barreau de Marseille, qui seront régulièrement informés par l'Urssaf Paca des évolutions en matière de législation sociale et accompagnés dans leurs démarches.

Conclue pour une durée d'un an, la convention pourra être renouvelée suivant l'accord des deux parties.

Sur la photo de gauche à droite : Maître Stéphanie DEIRMENDIAN, déléguée du bâtonnier Maître Mathieu JACQUIER, Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Marseille, Christian MABBOUX, Président du Conseil d'administration de l'Urssaf Paca, Franck BARBE, Directeur de l'Urssaf Paca, Elodie MEISSEL, Directrice adjointe métiers de l'Urssaf Paca



L'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille, en quelques mots

Le Barreau de Marseille regroupe 2583 avocats en exercice (et 239 avocats honoraires) dans ressort du tribunal judiciaire de Marseille et de la Cour d'Appel d'Aix en Provence. L'ordre des avocats est le garant de la compétence professionnelle et du respect de la déontologie de ses membres. Il facilite l'accès à la Justice. Le Barreau est administré par un Conseil de l'Ordre de 24 membres ; il est présidé par un Bâtonnier, élu pour un mandat de deux ans. Actuellement, le Bâtonnier en exercice est Mathieu Jacquier (2023-24). Investi depuis plus de dix ans dans la Commission Sauvegarde et Solidarité du Barreau, le Bâtonnier Jacquier s'est fortement mobilisé pour renforcer les liens avec l'Urssaf dans le but de soutenir les avocats pouvant connaître de difficultés. Accompagné de sa déléguée Me Stéphanie Deirmendjian pour signer cette convention, le Barreau entend ainsi pérenniser son partenariat avec l'URSSAF.

L'Urssaf Paca, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant, tels sont les enjeux majeurs de l'Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : participer au financement du modèle social français, avec 33,27 milliards d'euros encaissés auprès de 755 532 usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.